



COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

Séance du 25 août 2020

Compte-rendu

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En exercice : 19</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Présents : 17</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pouvoir(s) : 2</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>18 août 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le vingt-cinq août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Gwenaëlle GALINDO, Muriel GAIFFIER, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT, Noémie ISSARTEL</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Jean-Marc BOURGOGNE, Michel MOTTUEL, Jacques DUCROS, Fabrice GENOVESE, Pierre CHEVALLIER</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Olivier GAILLARD a donné procuration à Jean-Philippe GORON Patrice BERTRAND a donné procuration à Patrick GIROUD</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Stéphane TOURNOUD</p>
--	---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Dominique UNI, Maire, demande au Conseil Municipal, l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire autorisant la collectivité à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour.

1. Convention pour un appel à projet concernant l'isolation des combles perdus des bâtiments publics

Stéphane TOURNOUD, Adjoint, rappelle la démarche engagée avec le département de l'Isère en vue de l'isolation des combles perdus de bâtiments communaux. Le Département de l'Isère et CertiNergy ont signé une charte d'engagement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et accompagner les communes et les ECPI avec une campagne d'isolation des combles perdus.

Les bâtiments communaux potentiellement concernés sont :

- Les écoles,
- La cantine scolaire,
- L'accueil Zébulon,
- Le *Mixage café*, bâtiment initial,
- Les vestiaires du Stade de foot

Afin de permettre la poursuite des démarches, il convient que la commune signe une convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec CertiNergy.

La signature de cette convention de partenariat entre la commune et CertiNergy permet d'engager l'opération en vue de l'isolation des combles perdus de bâtiments communaux. Cette opération doit commencer par une visite technique permettant de vérifier la faisabilité des travaux et obtenir une estimation de la prime du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) associée.

Sur la base de la charte d'engagement entre le Département de l'Isère et CertiNergy & Solutions, la société CertiNergy doit fournir à la commune de Saint Vérand un accompagnement technique et financier pour cette opération d'isolation des combles perdus de bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame Le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de partenariat avec CertiNergy et tous documents y afférent.

2. Prorogation du bail à construction des logements sociaux OPAC 38 du stade

Stéphane TOURNOUD, Adjoint, expose le projet de rénovation des logements sociaux du lotissement dit du « Stade » et expose la demande de prorogation du bail d'Alpes Isère Habitat. Alpes Isère Habitat, anciennement dénommé OPAC 38, sollicite la commune de Saint Vérand dans le cadre du projet de rénovation des 12 maisons individuelles avec garages, bâties en 1987 dites *des Saules*, et des 7 maisons individuelles avec garages, bâties en 1994 dites *des Noisetiers*.

Le bailleur social Alpes Isère Habitat a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 19 logements sur la commune de Saint-Vérand. La demande d'Alpes Isère Habitat est de proroger le bail qui lie la commune à l'OPAC 38, pour permettre de financer les travaux sur l'échéance complète du bail prorogé, soit, jusqu'au 31 décembre 2048.

Le prolongement d'un bail à construction par tacite reconduction n'est pas possible. Une prorogation en cours de bail est possible et doit être justifié.

En contrepartie de la prorogation du bail, il a été convenu que le bailleur social, Alpes Isère Habitat, s'engage à réaliser les travaux d'amélioration des performances énergétiques des 19 logements les résidences *Les Saules* et *Les Noisetiers*, ainsi que la matérialisation d'une place de stationnement par logement (hors garage) et la réalisation de places de stationnement visiteurs suffisantes pour les deux résidences.

S'agissant de la demande de prorogation du bail, les frais de l'acte notarié de prolongation dudit bail seront à la charge du bailleur social Alpes Isère Habitat, compte tenu que cette demande est à leur initiative.

Le Conseil Municipal doit se prononcer dans le cadre du programme de rénovation des 19 logements des résidences *Les Saules* et *Les Noisetiers*. Il a été proposé au Conseil Municipal :

- Que la commune donne un avis favorable à signature de cet avenant de prorogation jusqu'en 2048,
- Que ledit avenant au bail à construction soit prorogé sous conditions suspensives d'engagement des travaux sur le patrimoine bâti par Alpes Isère Habitat et sur la création et la matérialisation de places de stationnement nécessaire au bon fonctionnement des résidences.
- Que cet avenant prorogera l'échéance du bail jusqu'au 31 décembre 2048. Toutes les autres conditions du bail demeureront inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la prorogation du bail en insistant sur la nécessité d'améliorer les conditions actuelles de stationnement sur la partie privée appartenant à l'OPAC38. Il autorise Madame le Maire à conclure l'avenant de prorogation, dans un délai de 12 mois.

3. Projet concernant la mise aux normes et l'accessibilité des vestiaires du stade

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, expose au Conseil Municipal, le projet de la rénovation des vestiaires et locaux du Stade Varloteaux, mise en accessibilité et aux normes.

En raison d'une part de l'évolution sportive du club de football AS VER SAU (classement niveau 5 établi par la Fédération Française de Football) et d'autre part de la nécessité de mettre aux normes l'accessibilité des vestiaires, des équipements et plus globalement des établissements sportifs existants recevant du public, la Municipalité de Saint-Vérand souhaite engager des travaux importants de mise en conformité (rénovation, extension et aménagement).

Cette opération intitulée vise deux objectifs :

- Mettre en conformité les équipements mis à disposition de l'association AS VERSAU pour répondre aux normes sportives (vestiaires joueurs et arbitres, circulation, sécurité).
- Mettre en accessibilité le pôle sportif et principalement les équipements mis à disposition par la commune de Saint-Vérand à l'AS VERSAU (vestiaires, toilettes, espaces communs, circulation) conformément à l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) déposé en préfecture.

Ces deux objectifs sont étroitement liés et ne peuvent être regardés séparément.

L'estimation de l'opération est de 186 200,00 € HT, soit 223 440.00 € TTC.

La commune a approuvé l'opération lors du vote du budget le 18 février 2020. Les sommes nécessaires à son financement sont inscrites au budget 2020 de la commune.

Le démarrage des travaux est prévu en octobre 2020, sur la base du plan de financement suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
AURA bonus relance	62 900.00 €	34.00%
DETR 2019	37 240.00 €	20.00 %
Département	24 817.00 €	13.00 %
Sous-total (total des subventions publiques)	124 957.00 €	67.00 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	En fonction des autres demandes de subvention	33%
TOTAL	186 200.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'opération et autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé.

4. ATSEM supplémentaire à l'école

Dominique UNI, Maire, expose au Conseil Municipal, que l'école de Saint-Vérand, de par ses effectifs et les répartitions prévues par les enseignantes verra sa classe de CP dans l'obligation d'accueillir des élèves de Grande Section Maternelle.

Afin de soulager l'enseignante en charge de ce niveau, il avait été envisagé de signer un contrat d'apprentissage en alternance. Cette signature de contrat ne se fera pas, la candidate ayant choisi de

ne pas donner suite. La délibération est donc retirée de l'ordre du jour. La commune est donc à la recherche d'une autre personne pouvant prendre le poste en CDD de septembre 2020 à fin juin 2021..

5. Proposition des commissions thématiques de la SMVIC

Dominique UNI, Maire, expose au Conseil Municipal, que la désignation des membres des commissions intercommunales ne nécessite pas de délibération. La participation des conseillers municipaux aux travaux des commissions se fait sur la base du volontariat. Les représentants volontaires sont les suivants :

Liste des COMMISSIONS THEMATIQUES SMVIC		
Vice-Président(e) référent(e)	Commission thématique	Représentants
Raphaël MOCELLIN Délégué au tourisme, la valorisation patrimoniale et gastronomique	Commission tourisme	Jacques DUCROS Isabelle JUHASZ
Philippe ROSAIRE Délégué à l'eau et l'assainissement	Pas de commission dédiée mais le conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	Olivier GAILLARD Fabrice GENOVESE
André ROUX Délégué au développement économique	Commission développement économique	Stéphane TOURNOUD Pierre CHEVALIER
Geneviève MOREAU-GLENAT Déléguée à la gestion et la valorisation des déchets et à la communication	Commission gestion et valorisation des déchets	Fabrice GENOVESE Aurélié SEURAT
Dominique UNI Déléguée à la cohésion du territoire, l'enfance et la jeunesse et à la réussite éducative	Commission enfance jeunesse et réussite éducative	Fabienne FERRIER Gwenaëlle GALINDO Claude MULLER
Nicole DI MARIA Déléguée à l'action sociale et culturelle	Commission action sociale et culturelle	Claude MULLER Jean-Marc BOURGOGNE
Albert BUISSON Délégué à l'environnement, la transition énergétique et aux mobilités	Commission environnement, transition énergétique et mobilité	Jean-Philippe GORON Isabelle JUHASZ Jacques DUCROS
Sylvain BELLE Délégué aux finances, aux ressources humaines et à la mutualisation	Commission finances Commission ressources humaines Commission mutualisation (modèle CLECT)	Jean-Philippe GORON
Jean-Claude DARLET Délégué à l'aménagement, au foncier et aux politiques contractuelles	Commission aménagement et foncier	Stéphane TOURNOUD Pierre CHEVALIER
Yvan CREACH Délégué aux sports et loisirs et aux travaux	Commission sports et loisirs	Patrick GIROUD Muriel GAIFFIER
Gilbert CHAMPON Délégué à l'agriculture, l'habitat, les sentiers et l'accessibilité	Commission agriculture Commission habitat	Aurélié SEURAT Patrice BERTRAND Patrick GIROUD Muriel GAIFFIER

6. Panneau Pocket

Dominique UNI, Maire, expose au Conseil Municipal, le projet d'abonnement au service Panneau Pocket afin de compléter et de diversifier les moyens de communication en direction des habitants. C'est un service gratuit et illimité pour le citoyen. Il suffit de télécharger l'application sur son smartphone.

Les avantages pour l'habitant : toutes les informations et les événements qui concernent les administrés sont toujours à portée de main sur leur téléphone.

Les avantages pour la collectivité : un moyen simple d'informer, de prévenir et d'alerter les administrés. La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. Un simple abonnement au service est nécessaire (à partir de 180 € TTC / an pour les communes de moins de 1000 habitants. L'abonnement est sans engagement dans la durée. (Tarif spécial adhérents AMRF à partir de 130 € TTC/an (108€ HT/an). Limites : pas de possibilité d'envoyer des SMS ciblés, nécessité d'être équipé d'un smartphone.

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de différer d'un mois la décision. Ce délai supplémentaire est soumis au vote. 5 votes pour un délai supplémentaire, et 14 votes pour ne pas différer la décision.

Le projet d'abonnement est donc soumis au vote du conseil Municipal. L'abonnement au service Panneau Pocket est adopté par 14 voix pour et 5 absentions.

7. Présentation et validation de la partie Orientations prioritaires du mandat de l'Analyse des Besoins Sociaux

Claude MULLER, adjointe, expose au Conseil Municipal, l'obligation légale du CCAS de procéder à l'analyse des besoins sociaux (ABS). Il constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à aider à établir une feuille de route des politiques sociales et permettre de définir les orientations prioritaires du mandat.

Claude Muller présente le questionnaire qui permettra d'enrichir notre réflexion sur les actions à engager dans le domaine de l'action sociale locale et de définir les orientations prioritaires du mandat. Cette enquête est strictement anonyme et réservée aux habitants de la commune.

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, et notamment sur la partie Orientations prioritaires du mandat l'approbation du questionnaire est soumise au vote.

Le projet de questionnaire est adopté à l'unanimité après prise en compte des ajustements vus en séance.

8. Information sur l'attribution du marché de voirie pour le programme 2020.

Stéphane TOURNOUD, adjoint, informe le Conseil Municipal, que le programme des travaux de voirie 2020 a fait l'objet d'une consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

5 entreprises ont remis une offre dans les délais :

- CHEVAL TP 26 Bourg de Péage : 55 588.50 € HT soit 66 706.20 € TTC
- ROUTIERE CHAMBARD 38 Saint-Marcellin : 48 499.99 € HT soit 58 199.99 € TTC
- EUROVIA DALA 26 Romans : 62 487.50 € HT soit 75 417,00 € TTC
- COLAS Rhône Alpes Auvergne 38 Colombe : 57 797.50 € HT soit 69 357.00 € TTC
- TOUTENVERT 38 Chatte : 75 625.00 € HT soit 90 750.00 € TTC

Ces 5 offres sont conformes au règlement de la consultation.

L'attribution de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité est appréciée sur la base des prix des prestations, eu égard au règlement de la consultation. Suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, l'entreprise ROUTIÈRE CHAMBARD de Saint-Marcellin a été jugée comme économiquement la plus avantageuse pour la collectivité et a été retenue pour un montant de 48 499.99 euros HT soit 58 199.99 euros TTC.

9. Information sur l'attribution des marchés concernant les travaux de rénovation des vestiaires et locaux stade VARLOTAUX.

Stéphane TOURNOUD, adjoint, informe le Conseil Municipal, que le programme des travaux de rénovation des vestiaires et locaux stade VARLOTAUX et leur mise en accessibilité et aux normes, a fait l'objet d'une consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Les entreprises ont remis une offre dans les délais :

Lot 1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie – Façade – Etanchéité

- GIRAUD MARCHAND Saint-Marcellin: 48740.86 €ht soit 58489.03 €ttc
- BLANC Saint Julien en Vercors : 63935.74 €ht soit 76722.89 €ttc

Lot 2 : Menuiseries extérieurs

- JEANNONT Saint Gervais : 10200 €ht soit 12240 €ttc
- VERMETAL Vinay : 11264 €ht soit 13516.80€ttc

Lot 3 : Plâtrerie – Isolation – Peinture

- EVF Vinay : 11188.59 €ht soit 13426.31€ttc
- FANGEAT et ASSOCIE Saint Marcellin : 12470.90 €ht soit 14965.08 €ttc
- MS CONCEPT RENOVATION Chatte : 10458.46€ht soit 12550.15 €ttc

Lot 4 : Electricité

- INNOV'ELEC Chatte : 4285 €ht soit 5142 €ttc
- BERNARD Chatte : 5350 €ht soit 6420 €ttc
- GENIN Vinay : 4600 €ht soit 5520 €ttc
- RMB ELEC Saint Etienne de St Geoirs : 6990 €ht soit 8388 €ttc

Lot 5 : Chauffage – Plomberie – Sanitaire - VMC

- BALME ROGNIN Saint Marcellin : 39564.73 €ht soit 47477.68€ttc
- SANITHERM Portes Les Valence : 38878.55 €ht soit 46654.26€ttc
- CFS TECHNIQUE Polienas : 40000 €ht soit 48000 €ttc

Lot 6 : Revêtement de sol

- TECHNO ALPES Echirolles : 16035.72 €ht soit 19242.86 €ttc après négociation

Suite à l'analyse de chaque offre, seule l'entreprise SANITHERM n'a pas remis son mémoire technique. L'attribution de l'offre par lot est évaluée suivant les critères du prix (50%) et de la valeur technique (50%). Comme prévu par le règlement de la consultation, une négociation a été menée pour le lot n°6 sur les postes « Fourniture et pose d'un isolant polyuréthane » et « Fournitures et mise en œuvre d'une chape ciment d'une épaisseur comprise entre 50 et 70mm ». La nouvelle offre remise par l'entreprise TECHNO ALPES Echirolles est conforme.

Suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, les offres suivantes ont été jugées comme économiquement les plus avantageuses pour la collectivité :

Lot 1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie – Façade – Etanchéité

- GIRAUD MARCHAND Saint-Marcellin: 48740.86 €ht soit 58489.03 €ttc

Lot 2 : Menuiseries extérieurs

- JEANNONT Saint Gervais : 10200 €ht soit 12240 €ttc

Lot 3 : Plâtrerie – Isolation – Peinture

- MS CONCEPT RENOVATION Chatte : 10458.46€ht soit 12550.15 €ttc

Lot 4 : Electricité

- INNOV'ELEC Chatte : 4285 €ht soit 5142 €ttc

Lot 5 : Chauffage – Plomberie – Sanitaire - VMC

- BALME ROGNIN Saint Marcellin : 39564.73 €ht soit 47477.68€ttc

Lot 6 : Revêtement de sol

- TECHNO ALPES Echirolles : 16035.72 €ht soit 19242.86 €ttc

10- Délibération autorisant la collectivité à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère.

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, expose au Conseil Municipal, que la Commune de Saint-Vérand doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou d'autres besoins.

Il est donc proposé de pouvoir recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public et autorise Madame Le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

- Claude MULLER présente rapidement les tiers-lieux et les appels à projets potentiels. Ce dossier nécessite une implication importante ne permettant pas de répondre en l'état avant fin septembre.
- Patrick GIROUD informe qu'une commission composée d'élus et d'habitants travaille sur le recensement de tous les chemins ruraux, et les liaisons à conserver ou restaurer. Les chemins ruraux participent à l'organisation de la vie de la commune. Ils permettent d'accéder à des champs, des bois, de pratiquer des activités de loisirs. Leur tracé, souvent très ancien, est un témoignage de l'histoire de Saint Verand. Cette commission travaille sur l'inventaire des chemins ruraux communaux.
- Pierre CHEVALIER informe l'assemblée que plusieurs habitants se plaignent de la fermeture du City Stade à la population. Cette question de l'utilisation de cet équipement qui avait vocation à être ouvert au public et les nuisances associées à cet équipement posent problème depuis de nombreux mois. Fabrice GENOVESE se propose d'étudier avec Jean-Marc BOURGOGNE plusieurs solutions qui seront prochainement présentées au conseil municipal.

Fin de la séance : 23h00



LE MAIRE :
Mme Dominique UNI.

